

PROCES - VERBAL

CONSEIL D'EXPLOITATION DES PORTS D'HYERES

Séance du MERCREDI 16 DECEMBRE 2021 à 09h00

Salle du Conseil Municipal



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint délégué aux Ports, Plages et Iles
Monsieur COLIN, Conseiller Municipal délégué aux Sports Scolaires
Madame VERDINO, Conseillère Municipale Déléguée, suppléante de M.BERNARDI
Monsieur GIRARDO, Adjoint aux Travaux, Bâtiments, Déchets, Propreté, Economie, Emploi
Monsieur CUNEO, Conseiller Municipal délégué, suppléant de M. GIRARDO
Madame PRESTAT, Conseillère Municipale, suppléante de Mme MANA
Monsieur FOUQUE, Conseiller Municipal délégué aux Sports de Plein Air
Monsieur FRATELLIA, 9^{ème} adjoint
Monsieur CORNILEAU, 7^{ème} Adjoint
Monsieur PARICHAULT, Représentant de l'Association Nautique du Port de l'Ayguade
Monsieur THEVENIN, Président de la société nautique et des Pêcheurs Plaisanciers La Capte – Les Pesquiers
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance
Monsieur POLENZANI, Suppléant-Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques, Pêche, Plaisance
Madame COLL, Co-Présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques, Environnement
Monsieur DUNAND, Suppléant- Représentant de l'association des amis du Niel

Etaient invités :

Monsieur INFANTE, Président de l'Association Hyéroise des Professionnels du Nautisme
Madame CURNILLON, Présidente de l'Association Nautique de l'Ayguade
Monsieur L'HENAFF, Chargé de Mission
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports
Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint
Madame CADIOU, Service des ports
Madame HOET, Service des ports
Monsieur GRIMARD, Service des ports

Etaient excusés :

Monsieur BERNARDI Conseiller Municipal Délégué aux Ports, Plages, Iles, Travaux portuaires, Tourisme
Monsieur ROUX, 1er Adjoint – Adjoint aux Sports, Associations, Anciens combattants
Madame MANA, 6^{ème} Adjointe aux Finances, Personnel
Monsieur BELLAGUET, Représentant de l'Association des Usagers du Port d'Hyères
Monsieur HARISMENDY, Président de la Société Nautique du Port Auguier
Monsieur HILY, Présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques, Environnement

Envoi des Convocations par mail le 02 Décembre 2021

Envoi des Documents par mail le 09 Décembre 2021

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. PORTS D'HYERES - St PIERRE – L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER : Validation du compte-rendu de la séance précédente
3. PORTS D'HYERES- St PIERRE – L'AYGUADE –LA CAPTE-AUGUIER : Projet de Délibération : Règlement budgétaire et Financier
4. PORTS D'HYERES- St PIERRE –L'AYGUADE –LA CAPTE-AUGUIER : Projet de Délibération : Dotations aux amortissements
5. PORTS D'HYERES -St PIERRE – L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER : Projet de Délibération : Avances de trésorerie du budget principal aux budgets annexes
6. PORT D'HYERES- St PIERRE- L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER : Projet de Délibération : Ouverture de crédits anticipés (Mesures conservatoires)
7. PORT D'HYERES- St PIERRE-L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER : Modification du règlement des conditions d'usage et de tarification : Paiement fractionné de la redevance « abonné »
8. PORT D'HYERES- St PIERRE- L'AYGUADE –LA CAPTE – AUGUIER : Décision par Délégation : Location de Terrains nus - Révision du barème – année 2022
9. PORT D'HYERES- St PIERRE- Projet de délibération : Convention de partenariat ville/ SARL M2 Sailing – Exonération de redevances dans le cadre de la préparation technique et sportive à la « Route du Rhum »
10. PORTS D'HYERES-St PIERRE- Projet de délibération : Exonération totale ou partielle de redevances pour les bateaux participant à différentes manifestations nautiques en 2022.
11. PORTS D'HYERES– St PIERRE –L'AYGUADE–LA CAPTE –AUGUIER : Projet de Délibération : Aménagement des Temps de travail

12.PORTS D'HYERES- St PIERRE – L'AYGUADE –LA CAPTE-AUGUIER :
Communication des statistiques du port sur le trafic 2020/2021

13.PORT de LA CAPTE- Projet de délibération : APCP Digue de LA CAPTE

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 09h05 et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Comme le rappelle M. BRUNEL, il est d'usage d'alterner la nomination du secrétaire de séance entre élus et représentants d'association. Il invite donc un représentant à se présenter. M. POLENZANI se propose.

VOTE : POUR : UNANIMITE - M.POLENZANI est désigné secrétaire de séance

QUESTION 2- PORTS D'HYERES: ST PIERRE – LA CAPTE – AUGUIER – L'AYGUADE : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU 18 NOVEMBRE 2021.

M.BRUNEL propose l'approbation du compte-rendu du dernier Conseil d'Exploitation.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3– PORTS D'HYERES:- ST PIERRE -L'AYGUADE –LA CAPTE -AUGUIER : PROJET DE DELIBERATION : REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

M.BRUNEL rappelle que la ville d'Hyères est engagée dans une démarche durable de modernisation de ses procédures comptables et de ses documents budgétaires réglementaires. Dans ce cadre-là, la Ville de Hyères les Palmiers s'est portée candidate pour expérimenter la mise en place du compte financier unique (C.F.U.).

Dès lors, il en découle les impératifs suivants :

- La révision des méthodes d'amortissement comptable ;
- L'adoption préalable de la norme budgétaire M57 en lieu et place de la M14 ;

- L'adoption d'un règlement budgétaire et financier (R.B.F.) fixant le cadre et les principales règles de gestion applicables à la ville pour la préparation et l'exécution du budget.

Les ports sont principalement concernés par l'adoption du RBF formalisant et précisant les principales règles de gestion financière.

Il présente l'avantage de :

- décrire les procédures de la commune, les faire connaître avec exactitude et de se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services se sont appropriés ;
- rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- combler les « vides juridiques ».

M.BRUNEL précise que c'est une délibération de la ville qui sera présentée en Conseil Municipal.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4- PORTS D'HYERES : ST PIERRE -L'AYGUADE -LA CAPTE -AUGUIER : PROJET DE DELIBERATION : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

M. BRUNEL indique qu'à l'occasion du passage en M57, il est apparu opportun d'adopter des durées d'amortissement similaires pour les mêmes catégories de biens et d'intégrer la notion d'amortissement par composants.

Il est rappelé que l'instruction comptable précise les obligations en matière d'amortissement et permet aux assemblées délibérantes d'en fixer librement les durées pour chaque immobilisation ou catégorie d'immobilisations. Ces durées d'amortissement correspondent à la durée probable d'utilisation.

M.BRUNEL cite l'exemple d'un bâtiment dont le gros œuvre et la toiture n'ont pas la même durée de vie et doivent donc avoir une durée d'amortissement différenciée. Mme CADIOU précise que l'amortissement par composant permet d'homogénéiser les durées d'amortissement.

Mme CADIOU évoque une harmonisation des durées d'amortissement à celles de la ville.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 –PORTS D'HYERES: ST PIERRE -L'AYGUADE – LA CAPTE- AUGUIER : PROJET DE DELIBERATION : AVANCES DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES

M.BRUNEL rappelle que les Ports d'Hyères sont des SPIC (Service Public industriel et Commercial) gérés par une régie à autonomie financière dont le budget est soumis au principe d'équilibre.

Ces budgets vont devoir faire face à des dépenses, notamment les dépenses du personnel, avant même la perception des premières recettes.

Il est donc proposé d'autoriser le budget principal, en cas de besoin, à consentir une avance de trésorerie aux budgets des ports Saint Pierre, l'Ayguade, La Capte et Auguier, dans la limite de 100.000€.

M.BRUNEL indique qu'il s'agit d'une ligne de trésorerie mise à disposition par la commune le temps que les budgets des ports soient votés.

En l'absence de question, M.BRUNEL procède au vote :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 –PORTS D'HYERES : ST PIERRE -L'AYGUADE – LA CAPTE- AUGUIER: PROJETS DE DELIBERATIONS : OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES (MESURES CONSERVATOIRES)

M.BRUNEL indique que le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit que, « jusqu'à l'adoption du budget, le Maire de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette».

Pour le Port ST PIERRE :

En 2021, le budget, hors remboursement de la dette, s'élève à 1 766 640 € ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 441 660,00 €.

Pour l'année 2022, les opérations concernées par ce dispositif seront les suivantes :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2033	Frais d'insertions	2 000,00 €
2153	Installations à caractère spécifique	329 660,00 €
2154	Matériel industriel	110 000,00 €
TOTAL GENERAL		441 660,00 €

Aucune question n'est posée.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

Pour le Port de L'AYGUADE,

En 2021, le budget s'élève, hors remboursement de la dette, à 350 626,00 € ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 87 657,00 €.

Pour l'année 2022, les opérations concernées par ce dispositif seront les suivantes :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2153	Installations à caractère spécifique	87 657,00 €
TOTAL GENERAL		87 657,00 €

Aucune question n'est posée.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

Pour le Port de LA CAPTE :

En 2021, le budget s'élève, hors remboursement de la dette, à 1 749 300,00 € ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 437 325,00 €.

Pour l'année 2022, les opérations concernées par ce dispositif seront les suivantes :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2153	Installations à caractère spécifique	437 325,00 €
TOTAL GENERAL		437 325,00 €

Aucune question n'est posée.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

Pour le Port AUGUIER,

En 2021, le budget s'élève, hors remboursement de la dette, à 275 949,00 € ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 68 987,00 €.

Pour l'année 2022, les opérations concernées par ce dispositif seront les suivantes :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2153	Installations à caractère spécifique	43 000,00 €
TOTAL GENERAL		43 000,00 €

Aucune question n'est posée.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

**QUESTION 7 –PORTS D'HYERES : ST PIERRE -L'AYGUADE – LA CAPTE- AUGUIER: -
MODIFICATION DU REGLEMENT DES CONDITIONS D'USAGE ET DE TARIFICATION :
PAIEMENT FRACTIONNE DE LA REDEVANCE « ABONNE ».**

M.BRUNEL explique qu'afin de mettre en place le paiement fractionné de la redevance « Abonné », une modification du règlement des conditions d'usage et de tarification est nécessaire et particulièrement l'article 3.2 « CONDITIONS D'APPLICATION DE LA TARIFICATION » :

Le premier alinéa est actuellement rédigé comme suit :

« Pour le bénéficiaire d'une autorisation d'usage catégorie « abonné » (annuelle), la redevance est due en totalité, même si le navire est absent de sa place quelle qu'en soit la raison. En outre, la redevance est acquittée annuellement en une seule fois à réception de l'avis de paiement. »

Il est proposé la nouvelle rédaction suivante :

« Pour le bénéficiaire d'une autorisation d'usage catégorie « abonné » (annuelle), la redevance est due en totalité, même si le navire est absent de sa place quelle qu'en soit la raison.

En outre, le règlement de la redevance annuelle est fractionné selon une périodicité semestrielle. Il devra être effectué à réception des avis de paiement lesquels sont établis pour les deux périodes suivantes :

- Première période : du mois de janvier au mois de juin,*
- Seconde période : du mois de juillet au mois de décembre. »*

La même modification est proposée à l'article 6.6.4.4 qui concerne la redevance annuelle au Port à Sec (stationnement sur structures métalliques) du Port St Pierre.

Aucune question n'est posée.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

**QUESTION 8 -PORTS D'HYERES : ST PIERRE -L'AYGUADE – LA CAPTE- AUGUIER: - :
DECISION PAR DELEGATION : LOCATION DE TERRAINS NUS- REVISION DU BAREME- ANNEE
2022**

M.BRUNEL indique qu'il convient de réviser les barèmes applicables aux locations de terrains nus et d'adopter la nouvelle tarification en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction qui est passé de 1753 (Indice du 2ème trim. 2020) à 1821 (Indice du 2ème trim. 2021) à compter du 1er janvier 2022. M.BRUNEL précise que cette disposition ne concerne que le port St Pierre.

Aucune question n'est posée.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

QUESTION 9 – PORT ST PIERRE: PROJET DE DELIBERATION : CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE/SARL M2 SAILING – EXONERATION DE REDEVANCES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION TECHNIQUE ET SPORTIVE A LA « ROUTE DU RHUM »

M.BRUNEL explique qu'au vu du projet sportif et des actions proposées au niveau local par M2 Sailing, la Ville d'Hyères souhaite soutenir Monsieur Mikael Mergui lors de sa préparation technique et sportive à la course transatlantique « Route du Rhum 2022 ».

La convention proposée a pour objet de définir les conditions de collaboration entre la Société M2 Sailing et la Ville d'Hyères dans le cadre d'un partenariat pour la saison de course au large Class 40 en 2022, avec le bateau « Centrakor ».

Il conviendra également d'associer l'image de la Ville d'Hyères aux performances de ce skipper hyérois et de réaliser des actions pédagogiques auprès des scolaires ainsi que des associations sportives locales.

Le bateau bénéficiera à ce titre d'une exonération des redevances d'amarrage, de manutention et de stationnement à la zone de carénage.

M.BRUNEL précise que ce partenariat est important pour l'image de la ville d'Hyères en plus de l'action pédagogique menée.

Aucune question n'est posée.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE pour ST PIERRE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 10- PORT ST PIERRE - PROJET DE DELIBERATION : EXONERATION TOTALE OU PARTIELLE DE REDEVANCES POUR LES BATEAUX PARTICIPANT A DIFFERENTES MANIFESTATIONS NAUTIQUES EN 2022.

M.BRUNEL précise qu'un certain nombre de manifestations nautiques sont prévues en 2022 pour lesquelles il est proposé d'appliquer les exonérations suivantes :

- 1) Exonération partielle des redevances d'amarrage, soit 50% du tarif « passager » de l'année en cours :
 - Pour les bateaux participant aux manifestations énumérées dans le tableau joint.
 - Cette exonération partielle s'applique durant les journées précédant la manifestation, pendant et après la manifestation, chaque durée étant précisée dans le tableau.
 - Il est précisé que toute journée commence à 12 heures, et se termine le lendemain à 12 heures.

- 2) Exonération complète dans les conditions suivantes :
 - Exonération complète des redevances d'amarrage pour les bateaux amarrés au Bassin des Dériveurs tel que précisé dans le tableau joint.
 - Exonération complète des redevances d'amarrage et pour les occupations et les stationnements sur les terre-pleins du port, hors zones d'activités, pour les remorques, chapiteaux et aires affectées aux manifestations, ainsi que les redevances d'utilisation de la cale de mise à l'eau pour les bateaux concurrents et accompagnateurs :
 - « SEMAINE OLYMPIQUE FRANÇAISE DE VOILE » ;
 - « SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER ».
 - Exonération totale des redevances d'amarrage pour les bateaux participants à :
 - « HYERES VOILES DE TRADITION » ;
 - « NOVEMBRE A HYERES » ;
 - « CHALLENGES D'HIVER ».

Les dates de manifestations nautiques mentionnées sont susceptibles d'être modifiées pour des raisons d'organisation ou de conditions météorologiques. Dans ce cas, l'exonération portera sur les dates ainsi modifiées.

Aucune question n'est posée.

M.BRUNEL procède au vote :

VOTE pour ST PIERRE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 11– PORTS D'HYERES : ST PIERRE -L'AYGUADE – LA CAPTE- AUGUIER : PROJET DE DELIBERATION : AMENAGEMENT DES TEMPS DE TRAVAIL

M.BRUNEL rappelle que par délibération, le Conseil Municipal a acté le principe de la mise en place à compter du 1^{er} Janvier 2022 de l'Aménagement et de la Réduction du Temps de Travail selon des modalités devant être fixées par délibération issue de la consultation menée.

Le taux de participation de cette consultation menée à l'été 2021 a été de 75%. 90% du personnel s'est prononcé en faveur des 37 heures hebdomadaires.

Il convient, sur cette nouvelle base, d'organiser les nouvelles modalités d'organisation du temps de travail à compter du 1^{er} Janvier 2022.

Mme SELLAOUI présente à l'écran un tableau récapitulatif des nouveaux horaires des différents services portuaires.

M.BRUNEL félicite Mme SELLAOUI pour le travail fastidieux et difficile mené.

Aucune question n'étant posée, M.BRUNEL procède au vote :

VOTE pour St PIERRE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour L'AYGUADE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour LA CAPTE : POUR : UNANIMITE

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

QUESTION 12– PORTS D'HYERES : ST PIERRE -L'AYGUADE – LA CAPTE- AUGUIER : COMMUNICATION DES STATISTIQUES DU PORT SUR LE TRAFIC 2020/2021

M.BRUNEL passe la parole à M. GRIMARD qui présente les statistiques 2021 des Ports.

Pour le Port ST PIERRE,

M. GRIMARD indique que le nombre de nuitées « passagers » est stable d'année en année. Les réservations saisonnières en CLD et en DRS sont en augmentation car elles ont été privilégiées aux bateaux de « passage » dont la gestion n'est pas maitrisable à l'avance.

M.GRIMARD indique enfin que le taux d'occupation du Port est de 94%, en hausse par rapport au taux de 91% de 2020.

Pour le Port de L'AYGUADE,

Le nombre de nuitées « passagers » est en baisse à 1400 nuitées en raison des difficultés d'amarrage coté Borgetto. M.GRIMARD précise que 40 postes ont été impactés par ces problèmes de tirant d'eau alors que la baisse de 1400 nuitées ne représente que 12 postes. Les exonérations faites sur ces postes ont permis de contenir cette baisse de recettes.

M.GRIMARD précise que le nombre d'abonnés est stable d'une année sur l'autre.

M.GRIMARD indique enfin que le taux d'occupation du Port est en légère baisse à 94% alors qu'il était à 95% l'année précédente.

Pour le Port de LA CAPTE,

Si le nombre d'abonnés est stable, le nombre de nuitées « passagers » est en augmentation sur 2021 par rapport à 2020. Cela s'explique par la hausse du nombre de réservations saisonnières et de Contrat Longue Durée.

M. GRIMARD indique que la situation est revenue quasiment à celle de 2019.

M.GRIMARD indique enfin que le taux d'occupation du Port est de 100.39% grâce à la location des postes « abonnés » pendant leur absence du port.

Pour le Port AUGUIER,

M. GRIMARD indique que le nombre de nuitées « passagers » est en augmentation de 3% sur 2021 par rapport à 2020.

M.GRIMARD indique enfin que le taux d'occupation du Port est de 134% grâce à la location des postes « abonnés » pendant leur absence du port.

M.BRUNEL salue le travail de l'ensemble des maîtres de Port pour le travail mené.

QUESTION 13- PORT DE LA CAPTE- : PROJET DE DELIBERATION : APCP DIGUE DE LA CAPTE

M.BRUNEL donne la parole à M. L'HENAFF.

M.L'HENAFF, après avoir fait un point de la situation sur les travaux de modification de la digue de La Capte, indique qu'il a fallu trouver une solution pour la gestion du projet.

En effet, la Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement (DREAL) a prononcé un avis réservé dans son rapport du 25 novembre 2021, portant sur l'instruction du projet au titre du site classé de la presqu'île de Giens.

De ce fait, la période de préparation du marché de travaux a été prolongée jusqu'au 13/12/2021.

Cette prolongation courra jusqu'à l'obtention de l'avis du Ministère de la transition écologique en charge du dossier. Cet avis pourrait être assorti de prescriptions dont il faut anticiper les coûts financiers et les effets. Une nouvelle prolongation pourrait être nécessitée par la mise en œuvre d'une procédure d'autorisation au titre des sites classés pour l'ensemble du Port.

Au regard de l'étalement prévisible des travaux jusqu'en 2023, la technique comptable de gestion en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) paraît être plus appropriée puisqu'elle permet de faire supporter au budget de l'exercice les seules dépenses à régler au cours de ce même exercice tout en affichant le coût de l'intégralité de l'opération.

M.L'HENAFF précise que l'apport des matériaux par la plage, au travers du village des Salins, a été refusé au regard de la protection d'espèces endémiques. Le seul accès possible serait donc par le port ce qui imposerait d'effectuer les travaux en une seule période.

M.L'HENAFF indique qu'une étude paysagère a été demandée, portant sur l'ensemble du port, mais qu'il est également demandé une réflexion globale sur l'arrière-port par les services de l'Etat. Ces études seront présentées en conseil portuaire et il sera précisé la période sur laquelle devront courir ces travaux (environ 10 ans).

M.L'HENAFF précise que les services de l'Etat veulent connaître, à l'avance et de manière globale, les modifications qui seront réalisées pour ne pas avoir de distinction trop forte dans les choix architecturaux.

M.MAZZELLA trouve regrettable les problèmes administratifs rencontrés alors que ce projet avait été bien monté, à son avis. Il s'interroge sur les raisons de ce blocage. M. L'HENAFF l'assure de la mobilisation de tous pour mener à bien le projet.

Face aux interrogations de M.MAZZELLA sur l'équilibre du budget, M. L'HENAFF explique que l'objet de cet AP/CP est justement de faire supporter au budget de l'exercice les seules dépenses à régler au cours de ce même exercice.

M.THEVENIN s'inquiète du coût de ce report. M. L'HENAFF indique que ce report ne devrait pas générer de coût et qu'il vise à éviter l'annulation du marché qui entraînerait le versement d'une indemnité de 5% du montant du marché.

M.THEVENIN souhaite savoir s'il faut se préparer à payer cette somme et qui devra la payer. M.L'HENAFF rappelle que le travail en cours vise à réaliser ce projet. Il doit cependant rappeler que le budget du port de LA CAPTE serait le seul à payer ce qui serait dû, en cas d'évolution défavorable.

M.THEVENIN ne cache pas son inquiétude face aux sommes dues si le projet devait être stoppé. M. L'HENAFF souhaite rester positif et indique que la mise en place de cette procédure vise justement à maintenir l'équilibre budgétaire.

M.L'HENAFF dit attendre avec impatience l'avis du ministère.

M.BRUNEL assure aux membres du conseil de la mobilisation de l'ensemble des services pour défendre au mieux les intérêts des ports et particulièrement celui de LA CAPTE sur ce dossier délicat. M. WERBER indique que toutes les demandes des services de l'Etat sont honorées rapidement, mais que cela reste un dossier très compliqué dans un contexte environnemental également compliqué.

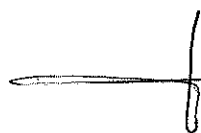
Plus aucun commentaire n'intervenant, M.BRUNEL procède au vote :

VOTE pour AUGUIER : POUR : UNANIMITE

Aucune question diverse n'étant posée, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil d'Exploitation des Ports d'Hyères à 09h35.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères

13^{ème} adjoint, délégué aux Ports
Plages et Iles



M. Jean-Luc BRUNEL



Le secrétaire de séance,



M.POLENZANI Serge